

LES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 mars 2009

**Les délibérations peuvent être consultées, en mairie, auprès
du service d'accueil**

Affichées en mairie le

PROCÈS VERBAL

Le conseil adopte à l'unanimité le procès verbal de sa séance du 29 janvier 2009.

PLAN DE RELANCE DE L'ECONOMIE : CONVENTION AVEC L'ETAT

Le Conseil accepte à l'unanimité l'entrée de la commune dans le dispositif proposé par l'Etat et autorise le Maire à signer une convention avec le Préfet. Ce dispositif prévoit que le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) dû au titre de 2008 pourra sous certaines conditions être versé en 2009 (au lieu de 2010). La commune doit s'engager en contrepartie à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 par rapport à la moyenne des dépenses d'équipement réalisées de 2004 à 2007 inclus, d'au moins 1€. La somme concernée est établie pour le budget principal et les deux budgets annexes à 7 513 714 €.

TAUX D'IMPOSITION 2009

Après prise en compte des notifications des bases par les services fiscaux, le Conseil se prononce sur les taux d'imposition applicables en 2009.

Conformément au débat d'orientations budgétaires et au Budget primitif 2009, le Conseil décide (par 30 voix Pour et 5 abstentions) d'augmenter le niveau des taux d'imposition de 7,5%. A savoir : Taxe d'habitation : 8,51% ; Taxe sur le Foncier bâti : 23% ; Taxe sur le Foncier non bâti : 38,46%. Le produit attendu est de 15 538 366€.

TRANSFERT DE GARANTIE D'EMPRUNTS

Le conseil décide à l'unanimité d'autoriser le transfert de garantie d'emprunt octroyé à la société 3F à sa filiale « Résidences sociales d'Ile-de-France » (RSIF).

Ce transfert concerne trois emprunts d'un montant initial de 350 425,11€ dont le capital restant dû s'élève à 264 152,75€. La commune garantit les 3 emprunts pour la durée résiduelle de chacun.

SUBVENTIONS

Le Conseil décide à l'unanimité de l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 98 000€ à l'association Conservatoire Maurice Ravel pour l'année 2009, autorise un virement de crédit de 6 860€ du compte 938-022 au compte 92311-6574 dans le cadre d'une décision modificative et autorise la signature d'une convention triennale avec le conservatoire Maurice Ravel.

Le Conseil décide du versement d'une subvention de 3 000€ à l'association Raphaëlle-Marie pour sa participation à l'animation du quartier de Chennevières par des activités socio-culturelles en direction d'enfants, adolescents et adultes.

Le Conseil approuve le projet de l'association APIREF pour son action « La passerelle » (problématique de l'intégration, de la lutte contre l'illettrisme et de la réussite éducative). Il décide de l'attribution d'une subvention de la Commune à hauteur de 3 000€ et reversera à l'association la subvention de 6 000€ versée pour cette action à la commune par le Département au titre du CIVIQ 2.

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Le Conseil décide à l'unanimité d'approuver la mise en œuvre de contrats d'apprentissage au sein des services de la collectivité pour des jeunes âgés de 16 à 25 ans, en particulier dans le métier de la petite enfance pour la préparation du diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture et fixe à 3 le nombre de contrats. La durée des contrats est liée aux cycles de formation des apprentis (entre 1 et 3 ans).

DESIGNATIONS

Le Conseil décide de désigner deux nouveaux représentants de la commune dans des syndicats intercommunaux à la suite de la démission de Françoise Laroche de ces instances. Il désigne Michèle Gangloff comme représentante titulaire de la commune au sein du SIARP et Christophe Scavo comme représentant titulaire de la commune au sein du SITE.

GRAND CENTRE/CLOS DU ROI : REALISATION D'UN TERRAIN DE SPORT DE PROXIMITE – DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil décide de se prononcer favorablement au projet d'investissement correspondant à la réalisation d'un terrain multi-sports (football, basket-ball, handball) composé d'un sol en gazon synthétique, d'une palissade en caillebotis métallique équipée de silentblocs pour amortir les bruits de ballons et d'un pare-ballons d'une hauteur de 4 mètres pour un montant total de 70 000€. Il autorise le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région à ce titre. (Convention de rénovation Urbaine).

PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE DU QUARTIER DU PARC LE NOTRE AMENAGEMENT DES ESPACES EXTERIEURS – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Conseil se prononce favorablement au projet d'investissement et au plan de financement, relatifs à l'aménagement des espaces extérieurs de la résidence du Parc Le Nôtre, dans le contexte du projet de restructuration du quartier présenté par la commune et le bailleur Emmaüs (convention de rénovation urbaine du quartier signée le 5 juillet 2007). Le montant prévisionnel de l'investissement est de 1 500 000€ dont 360 000€ de part communale. Il autorise le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat (ANRU), la Région, le Département et la Communauté d'Agglomération de Cergy Pontoise.

Les travaux portent sur :

- L'aménagement des espaces extérieurs du Parc Le Nôtre, en cohérence avec l'opération de réhabilitation et de résidentialisation menée par le bailleur des 394 logements conservés sur le site.
- La restructuration et recomposition des voiries et chemins piétons permettant une meilleure desserte des îlots résidentiels.
- La restructuration et le développement du stationnement résidentiel de proximité.
- Le paysagement général du site (en tenant compte de son classement).
- Le raccordement des aménagements avec le parc classé en assurant une continuité paysagère.

SUBVENTIONS

Le Conseil décide à l'unanimité de l'attribution d'une subvention de 1885€ à l'Association du Quartier d'Epluches pour la conduite de son programme annuel d'animations.

Le Conseil décide de l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 340€ à l'Association « Les Jardins Familiaux ».

Le Conseil décide de l'attribution d'une subvention de 900€ à l'Association « Autour de Liesse » pour la conduite de son programme d'animations.

Le Conseil décide d'autoriser le Maire à demander une subvention au Conseil Régional d'Ile de France pour des actions de convivialité : fête de quartier de Chennevières et arbre de Noël de la Maison de quartier de Chennevières pour un montant global de subvention de 4 050€.

MARCHES : AVENANT

Le Conseil décide à l'unanimité la conclusion d'un avenant n°1 au marché négocié d'assurances relatif aux risques statutaires : le taux de cotisation a été modifié à 6,5% au 1^{er} janvier 2009 pour une durée d'un an.

SUBVENTION

Le Conseil décide de l'attribution d'une subvention de 2000 € à l'association Prévention Routière 95 en contrepartie d'actions de sensibilisation aux risques routiers organisées auprès du personnel de la commune (116 personnes concernées).

DIVERS

Le Conseil décide de la mise en place de la prime d'encadrement pour la filière sociale.

Le Conseil décide de la modification du tableau des emplois permanents « état du personnel » aux fins de prise en compte de la nomination d'agents de la collectivité lauréats de concours et afin d'assurer le bon fonctionnement des services.

Le Conseil décide de la régularisation d'une emprise d'alignement de la propriété située au 10 rue Pradine, pour une superficie de 108m² au prix de 2 700€.

Le Conseil décide de la cession à l'euro symbolique d'une emprise d'alignement par la commune au profit de la copropriété de la Résidence Saint-Louis, ceci dans le cadre de la réfection du carrefour des rues d'Oraison et Jean-Louis Linquette.

CONVENTION

Le Conseil approuve à l'unanimité les termes de la convention d'occupation des étangs de Maubuisson, conclue au profit de l'association « Les pêcheurs de Maubuisson », pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} octobre 2009.

ACQUISITION FONCIERE

Le Conseil approuve à l'unanimité le dispositif d'acquisition par la commune du bien immobilier situé 1 rue des Ecoles auprès de l'Etat au prix de 304 500 euros en vue de le rétrocéder au Conseil Général qui souhaite maintenir dans les lieux le « service d'accueil familial séquentiel jeunes » de l'association « la vie au grand air » et installer d'autres activités telles que les bureaux du service spécialisé d'accueil en famille.

INSTALLATIONS CLASSEES

Le conseil émet à l'unanimité un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploiter de la société CYEL filiale du groupe Dalkia concernant une nouvelle chaufferie au gaz dans le secteur de la plaine des Linandes à Cergy. Cette chaufferie sera utilisée en appoint de la chaufferie biomasse et de la chaufferie au charbon existante (site de Saint-Ouen l'Aumône).

Le Conseil émet à l'unanimité un avis favorable concernant la demande d'autorisation d'exploiter formulée par le SIAAP (Syndicat Interdépartemental pour l'assainissement de la Région Parisienne) concernant l'usine d'épuration Seine Aval.

DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le Conseil autorise à l'unanimité la modification de la délibération du 15 mars 2008 portant délégations du conseil municipal au maire conformément aux nouvelles dispositions de l'alinéa 4 de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

MARCHES

Le conseil adopte à l'unanimité un avenant n°1 au marché n°2006-13 relatif aux travaux d'entretien et travaux neufs de moyenne importance sur la voirie communale. Il s'agit de rajouter un prix nouveau au bordereau des prix initial dans la catégorie 3 « démolition et terrassements » s'agissant de l'évacuation de terres polluées de classe 2 pour un montant de 82€ HT la tonne.

Le conseil adopte des avenants aux marchés de travaux relatifs à la réhabilitation de l'ancienne école Pasteur pour l'aménagement d'une structure multi-accueil de 50 berceaux et l'aménagement de la maison de l'Education pour prendre en compte la prolongation des délais d'exécution des marchés jusqu'au 30 avril 2009.

DIVERS

Le conseil adopte à l'unanimité un avenant n°1 au marché N° 2006-09 relatif à une mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une maison des loisirs à Chennevières. L'avenant a pour objet la prise en compte des différentes évolutions du projet du fait d'études complexes intégrées au développement général du secteur ANRU. Compte tenu des évolutions au regard du programme de base et des incidences financières sur le marché, il est décidé de résilier la mission du groupement de concepteurs avec versement d'une indemnité contractuelle. De ce fait, le montant du marché est porté de 165 020,01€ HT à 76 109,16€ HT (91 026,56€ TTC). Une nouvelle consultation de maîtrise d'œuvre sera lancée pour assurer la continuité de l'opération.

Le Conseil autorise à l'unanimité le Maire à mettre en œuvre une procédure de dédommagement des riverains du Grand-Centre en contrepartie de la gêne occasionnée pendant la période des travaux de réhabilitation de la dalle haute du fait de la nécessité de neutraliser l'usage de leur box de stationnement.

Le Conseil fixe à l'unanimité le tarif du forfait unitaire de vacations funéraires à 20€ à compter du 1^{er} avril 2009.

Le conseil valide à l'unanimité le projet de convention constitutive d'un groupement de commande pour la passation du marché relatif au réseau des bibliothèques de la Communauté d'Agglomération et autorise le Maire à signer la convention.

Le Conseil prend acte des décisions prises par le Maire depuis le dernier Conseil au titre de l'article L.2122-22 alinéas 4, 5, 10 et 11 du Code Général des Collectivités Territoriale. Ces décisions portent sur des passations de contrats, des conventions d'occupation, des cessions de biens mobiliers, des règlements de frais d'huissiers et d'avocats.

Prochain Conseil le 14 mai 2009 à 20h45 à l'hôtel de ville.

Pour le Maire,
Le Premier Maire-Adjoint

Andrée SALGUES